

Modalités de l'opération de Parrainage Véritable®

L'offre de Parrainage Véritable est valable à partir du 24 Juin 2017 sans limite dans le temps.

ARTICLE 1 : Organisateur

La société Véritable (ci-après « Organisateur »), Société par Actions Simplifiée ayant son siège social au 2507 Avenue de l'Europe, 69140 Rillieux la Pape, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 811 899 392 propose à partir du 14 Juin 2017 et ce sans limite de temps, son offre de parrainage (ci-après « Opération »).

L'Opération est accessible sur le site <https://www.veritable-potager.fr/parrainage> (ci-après « Site »)

ARTICLE 2 : Conditions de Participation

L'Opération n'est pas valable en boutique, mais uniquement sur le site web Véritable www.veritable-potager.fr

L'Opération est accessible à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise hors Andorre et Monaco).

Toute inscription comportant une anomalie (incomplète, erronée, frauduleuse...) ne sera pas prise en considération, et sera considérée comme nulle.

Le fait de participer à l'Opération implique l'acceptation sans réserve et le respect des présentes modalités accessibles sur le Site.

ARTICLE 3 : Modalités de l'Opération

3.1 Modalités de participation du Parrain :

- Le parrain doit être une personne ayant déjà acheté un Potager Véritable® sur le site web Véritable®.
- Si une personne possède un Potager Véritable® qu'elle s'est vu offrir, cette personne pourra devenir parrain uniquement après avoir créé son compte personnel Véritable® sur le site web et après avoir passé une première commande de Lingots® ou d'accessoire sur le site web Véritable®.
- Pour parrainer un ou des amis, le parrain doit se rendre sur son compte personnel sur le site Véritable® puis cliquer sur « parrainage ». Il pourra ensuite entrer l'adresse email du ou des amis qu'il souhaite parrainer.
- Le parrain peut parrainer autant d'amis qu'il le souhaite.
- Il n'est pas possible pour un parrain d'inscrire sa propre adresse email dans la liste des filleuls choisis, ou parrainer 2 fois le même ami. Ces inscriptions seront considérées comme nulles.
- Le parrain reçoit une notification par email et reçoit sur son compte son coupon cadeau de 2 Lingots offerts, dès lors qu'un ami parrainé commande son Potager Véritable®.
- Le cadeau du parrain n'est acquis que si son filleul achète un Potager. Si le filleul crée son compte Véritable® mais qu'il n'achète pas de Potager, le parrain ne reçoit pas son cadeau.
- Pour utiliser un bon cadeau lors d'une commande, le parrain doit également choisir et mettre dans son panier les 2 Lingots cadeaux : leur coût sera déduit au moment du règlement en cliquant sur le bouton « utiliser votre bon ».
- S'il a plusieurs bons cadeaux disponibles sur son compte, le parrain ne peut en utiliser qu'un par commande.
- Un bon cadeau n'est valable qu'une fois.
- Le parrain n'a pas de limite de temps pour utiliser son ou ses bons cadeaux.
- Le coût des frais de port de la commande ne change pas lors de l'utilisation d'un bon cadeau.
- Sur son compte personnel dans « parrainage », le parrain peut voir la liste de ses amis parrainés et relancer ceux qui n'ont pas encore commandé leur Potager Véritable®.
- Sur son compte personnel dans « parrainage », le parrain peut aussi voir le nombre de bons cadeaux qu'il possède.

3.2 Modalités de participation du Filleul :

- Le filleul parrainé doit être une personne n'ayant jamais acheté de Potager Véritable® et n'ayant pas de compte personnel Véritable®.
- Le filleul parrainé reçoit l'information par email. Il est invité à cliquer sur un lien le menant vers la création de son compte personnel Véritable®. Après avoir créé son compte, le filleul peut choisir soit d'acheter son Potager directement, soit un autre jour. Son bon cadeau pour 2 Lingots® offerts est enregistré sur son compte et il peut l'utiliser à tout moment dans limite dans le temps. Lorsque le filleul commande son Potager, il doit également choisir et mettre dans son panier les 2 Lingots cadeaux : leur coût sera déduit au moment du règlement en cliquant sur le bouton « utiliser votre bon ».
- Si le filleul crée un compte personnel Véritable mais n'achète pas de Potager, le parrain ne reçoit pas son bon cadeau.
- Le bon cadeau n'est valable qu'une fois.
- Le filleul n'a pas de limite de temps pour commander son premier Potager une fois qu'il s'est inscrit.
- Le coût des frais de port de la commande ne change pas lors de l'utilisation d'un bon cadeau.

ARTICLE 4 : Dotations

Dotations pour le Parrain, pour chaque filleul passant commande d'un Potager Véritable®:

- ➔ Un coupon pour 2 Lingots au choix offerts, à utiliser lors du règlement de sa prochaine commande.

Dotations pour le Filleul:

- ➔ Un coupon pour 2 Lingots au choix offerts, à utiliser lors du règlement d'un premier Potager Véritable®.

Soit un cadeau d'une valeur allant de 11.90€ à 12.90€ selon les Lingots® choisis.

ARTICLE 5 : Invitations envoyées par le Parrain à son entourage

Le parrain prend l'initiative et la responsabilité de fournir l'adresse électronique de ses proches aux fins de l'envoi d'une invitation à participer à l'Opération sur le Site. Il s'engage à avoir obtenu le consentement explicite et informé des titulaires des adresses électroniques qu'il fournit à l'Organisateur. Toutes informations ou coordonnées

incomplètes, erronées, fausses, usurpant l'identité d'un tiers ou fictives fournies par un parrain ou un filleul sera considérée comme nulle et contraire aux Modalités de l'Opération.

L'Organisateur n'agit que sur la volonté et au nom du parrain en qualité de prestataire technique d'envoi des messages du parrain. En conséquence, le parrain dégage l'Organisateur de toute responsabilité du fait des courriers électroniques de proches qu'il fournit à l'Organisateur et du fait de l'envoi d'un message d'invitation à ses proches.

L'Organisateur traite les données de trafic et de connexion au Site et conserve notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation à l'Opération et de sa conformité à ses modalités. Notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion des parrains et filleuls concernés du bénéfice de l'Opération et exposerait les parrains et filleuls concernés à des poursuites susceptibles d'être intentées à leur encontre par l'Organisateur ou par des tiers. Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

ARTICLE 6 : Protection des Données à caractère personnel

Sauf avis contraire de votre part, les données à caractère personnel que vous nous communiquerez seront informatisées pour le traitement de votre demande, par la société Véritable®, responsable du traitement. Ces informations ne seront transmises à aucun tiers. Conformément aux articles 38, 39, et 40 de la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés, vous disposez, d'une part, d'un droit d'opposition à ce que les données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement, et, d'autre part, d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant, que vous pouvez exercer sur demande écrite à l'adresse suivante : Véritable, 2507 Avenue de l'Europe, 69140 Rillieux la Pape. La demande s'exerce sans frais, vous pouvez en demander le remboursement à l'adresse indiquée ci-dessus (tarif Ecopli moins de 20 g). Le remboursement sera effectué par l'envoi d'un timbre au Ecopli moins de 20g.

ARTICLE 7 : Responsabilité

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, d'écourter, de prolonger, d'annuler ou de reporter cette Opération sans préavis et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni que les parrains et filleuls ne puissent réclamer à l'Organisateur une quelconque indemnisation de ce seul fait, notamment pour perte de chance ou de profit espéré.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement de l'Opération. Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux parrains et filleuls, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, sauf en cas de faute prouvée directement imputable à l'Organisateur et ayant fait l'objet d'une décision de justice ferme et définitive. En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier et/ou colis postal ou électronique qui ne lui seraient pas directement imputables.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs parrains et filleuls ne pourraient parvenir à se connecter au Site de l'Opération ou à y participer du fait de tout problème ou défaut technique extérieur à l'Organisateur, lié notamment à l'encombrement du réseau. La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

ARTICLE 8 : Acceptation du Règlement

Le simple fait de Participer à la présente Opération entraîne l'acceptation entière et sans réserve de l'Opération

Les présentes modalités de l'Opération pourront être modifiées par avenant.

Pour toute question, contactez le Service Clients Véritable® à l'adresse email suivante : contact@veritable-potager.com